

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

DM-2026- 126

DECISION MUNICIPALE

CONVENTION D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ASSOCIATION GRAVELINOISE DES AMIS DE LA MEDIATHEQUE

3.5— Actes de gestion du domaine public

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des articles **L.2122-22-5°** et **L.2122-23** du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du **8 avril 2026** portant délégation du Conseil municipal au Maire,

Considérant la demande de l'**Association Gravelinoise des Amis de la Médiathèque (AGAM)** de disposer de locaux adaptés pour ses activités et notamment pour un **atelier photo**,

Considérant la possibilité pour la commune de mettre à disposition la salle n°4 de l'école Michelet / Islandais niveau 2 (avec autorisation d'accès aux sanitaires),

DECIDE :

Article 1^{er} : De signer une convention d'occupation du domaine public avec l'**Association Gravelinoise des Amis de la Médiathèque** pour la mise à disposition de la **salle n°4** de l'école Michelet / Islandais niveau 2 (avec autorisation d'accès aux sanitaires) les mercredis de 8h30 à 18h30 et samedis de 8h30 à 18h30 durant la période scolaire y compris pendant les petites vacances.

Article 2 : La convention est consentie à **titre gratuit du 06 juillet 2026 au 05 juillet 2027**.

Article 3 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations,
- Mise en ligne sur le site Internet de la Ville,
- Transmise au sous-préfet de Dunkerque.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Reçu en Sous-Préfecture le **30 JUIN 2026**

Mis en ligne sur le site de la Ville le

30 JUIN 2026

Fait à GRAVELINES, le **30 JUIN 2026**
Le Maire,



Bertrand RINGOT